

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Fourcade
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Kern donnant pouvoir à M. Guiraud

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Paul



Délibération n° 2020-XII-62 du 10 décembre 2020

LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE DE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.1-III et L. 111-2-2,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

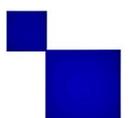
Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement d'une démarche visant à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial ;

- DÉLÈGUE à sa commission permanente la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, ainsi que ses éventuelles modifications ou révisions ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter toute subvention relative aux actions et projets prévus pour la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, ainsi qu'à signer au nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes nécessaires à ces demandes.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani

Vote(s) contre de :

Mme Cerrigone, M. Monany

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 2	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.